

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1907)
Heft: 1

Rubrik: Assemblée générale du 7 mars 1907, petite salle de l'Institut
Autor: Durand, L.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 7 mars 1907, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de MM. Lucien BAATARD et Edmond MARTIN.

1^o Communications du Comité.

M. Théodore Foex est reçu membre de la Société.

Les démissions de M^{lle} Werder, de M. Adrien Stoessel et de M. et M^{me} Constant Berthet sont acceptées.

Une radiation est prononcée en application de l'art. 6 des statuts.

M. le président informe l'assemblée que le Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande, présidé par M. le Conseiller d'Etat Rosier, a composé lui-même le comité d'organisation du prochain congrès en s'adjoignant les comités de la Société pédagogique genevoise et de l'Union des instituteurs primaires genevois.

Sur la proposition du Bureau, MM. Lagotala, Baatard, Moser et Pesson ont été nommés vice-présidents du comité d'organisation ainsi formé: M. Lagotala, en qualité de vice-président de la Romande; M. Baatard, de président de la Société pédagogique genevoise; M. Moser, de président de l'Union des instituteurs primaires genevois.

M. Baatard a estimé qu'il ne pouvait accepter de partager la vice-présidence en question avec M. Pesson, qui a été considéré comme démissionnaire de notre Société, dans les conditions que l'on sait. Et afin de prévenir tout malentendu, no-

tre président a mis les points sur les *i* en faisant au Comité d'organisation du congrès la déclaration suivante : « Je tiens à déclarer que je ne soulève pas ici une question qui me soit personnelle ; il s'agit ici d'une question de tact pour le président de la Société pédagogique genevoise. Mon refus d'accepter en commun avec M. Pesson la vice-présidence doit être considéré comme un rappel aux convenances envers la Société qui a sollicité et obtenu, de l'assemblée des instituteurs de la Suisse romande, l'honneur d'organiser le Congrès de Genève. »

M. le président ne veut pas grossir un incident qu'il faut se garder de prendre au tragique et dont la responsabilité reste aux auteurs de la situation qui l'a provoqué ; il désire savoir cependant si l'attitude qu'il a observée répond au sentiment de l'assemblée.

M. *E. Martin* se déclare étonné de tout ce qu'il vient d'entendre. La question lui paraît plus délicate qu'elle n'en a l'air. Comment se fait-il que le comité d'organisation du congrès ait été composé par le Bureau du Comité central ? Nos statuts disent pourtant expressément que ce soin est du ressort de la section cantonale. M. Martin ne s'explique pas très bien cela.

En second lieu, la situation de la Société pédagogique genevoise ne lui apparaît pas nettement. Elle seule a sollicité et reçu, au congrès de Neuchâtel, l'honneur d'organiser les assises de Genève en 1907 et nous voyons maintenant que notre président ne siège pas à la vice-présidence du congrès ; cela paraît au moins étrange et M. Martin pense qu'il n'y a rien de définitif dans la solution adoptée par le Comité d'organisation.

M. *A. Charvoz*, seul membre présent du Bureau de la Romande, répond à M. Martin que la vice-présidence a été offerte à M. Baatard. La candidature de M. Pesson a été présentée par le Bureau pour affirmer le caractère primaire du congrès. Après réflexion, M. Charvoz a reconnu que l'attitude prise par M. Baatard se justifie ; mais il estime qu'il n'est pas nécessaire d'accentuer la protestation. Dans toutes ses décisions, le Bureau n'a été guidé que par le souci de faire régner la bonne harmonie entre les membres du corps enseignant genevois.

M. *L. Durand*, qui fait partie du Comité d'organisation du congrès, annonce qu'il a attiré l'attention du Bureau de ce comité sur l'inobservance de l'article 14 des statuts de la Romande qui charge la section du canton où a lieu le congrès

de nommer le comité d'organisation. Il tient à faire cette déclaration pour éviter toute équivoque.

M. L. Grosgrin dit qu'en cette affaire le comité unanime de la Société pédagogique genevoise a approuvé l'attitude de son président.

A l'unanimité l'assemblée ratifie la ligne de conduite suivie par M. Baatard.

M. Martin n'est pas entièrement satisfait ; il regrette que la vice-présidence du congrès ait été offerte au président de notre Société dans des conditions inacceptables.

2° Rapports annuels du président, du trésorier et du bibliothécaire.

Ces 3 rapports, présentés par MM. Baatard, Charvoz et Albert Dubois, sont adoptés.

M. le président remercie MM. Charvoz et Dubois du zèle avec lequel ils s'acquittent de leurs fonctions. Il remercie également, et tout particulièrement, le dévoué secrétaire du comité, M. Pâquin, à qui nous devons pour une bonne part le succès de notre brillante soirée du 2 février.

3° Rapport de la Commission de gestion.

M. Guichard donne lecture du rapport suivant :

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion, chargée de la vérification des comptes de 1906, ne peut qu'adresser des éloges et des remerciements à M. Charvoz, trésorier, pour la tenue minutieuse de ses livres et la clarté dans l'exposé de sa comptabilité.

Puis, elle a une nouvelle heureuse à signaler. Le déficit, que laissaient prévoir quelques démissions, ne s'est pas réalisé ; au contraire l'actif de la caisse a suivi une marche ascendante et s'élève à près de 2000 fr. ; fait réjouissant à constater.

Toutefois la Commission se voit dans l'obligation de demander aux membres plus de régularité encore dans le paiement de la cotisation ; ceci afin de faciliter la tâche du trésorier.

Avant de terminer, elle tient aussi à remercier vivement les

membres qui ont bien voulu se charger de la vente des cartes pour la soirée ; la caisse a naturellement bénéficié du beau succès de leurs peines.

Comme conclusion, la Commission vous propose d'accepter la gestion du Comité de 1906.

Le 25 février 1907.

Pour la Commission :

M. GUICHARD.

4° Election du Comité.

M. *Baatard* rappelle sa déclaration de l'année dernière. Il n'acceptera pas le renouvellement de son mandat. Sa décision est irrévocable et il invite en conséquence l'assemblée à porter ses suffrages sur M. Groscurin, qui sera un excellent président.

M. *Groscurin* estime que devant la volonté fermement exprimée de M. le président, l'assemblée ne peut que s'incliner. Il renonce toutefois formellement à toute candidature à la présidence. La société pédagogique réalise, dit-il, cette idée large et moderne de l'union de tous les degrés de l'enseignement, qui doivent se renseigner et s'éclairer mutuellement dans leur collaboration à la tâche générale. Toutefois la société étant composée dans sa grande majorité de fonctionnaires de l'enseignement primaire, il est équitable et opportun que l'un d'eux veuille bien assumer la tâche de la présidence. M. Edmond Martin, l'auteur de l'excellent rapport sur la question des examens, est tout désigné dans les circonstances actuelles et M. Groscurin lui demande instamment d'accepter une candidature.

M. *E. Martin* estime que M. Baatard doit rester à la tête de la Société pédagogique au moins pour cette année encore. Toutefois, si M. Baatard ne veut plus, définitivement, de la présidence, M. Martin décline pour sa part l'offre qu'on veut bien lui faire. Il remercie M. Groscurin d'avoir eu l'amabilité d'attirer sur lui l'attention de l'assemblée, mais il pense que la Société agira plus sagement en appelant à ce poste élevé l'un des membres primaires du comité actuel.

MM. Guichard et Coutau sont désignés comme scrutateurs et l'on procède à l'élection du président.

M. Edmond Martin est élu au premier tour de scrutin et M. Baatard lui remet la présidence en formulant le vœu que M. Martin trouve dans l'exercice de la charge qui vient de lui être confiée les hautes satisfactions que M. Baatard y a lui-même rencontrées; il espère que les membres de la Société voudront bien entourer leur nouveau président de cette atmosphère de sympathie dont M. Baatard a senti tout le prix pendant ses 14 ans de présidence.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Martin tient à déclarer qu'il n'est pas indifférent à l'honneur dont on l'investit bien malgré lui. La Société vient de lui témoigner sa confiance, il l'en remercie et fera tous ses efforts pour ne point démeriter. Il ne se dissimule pas les difficultés qu'il va rencontrer sur ce chemin tout nouveau, mais il espère que M. Grosгурin voudra bien rester au poste de vice-président et lui donner ainsi l'appui de sa compétence en matière d'enseignement secondaire et supérieur. En parlant de la brillante période qu'a traversée la Société pédagogique sous la présidence de M. L. Baatard, M. Martin pense que la meilleure preuve de bonne volonté qu'il puisse donner à l'assemblée c'est d'orienter ses efforts vers la continuation de l'œuvre créée par son prédécesseur. Mais cela ne suffira pas; il faut encore que le président de la Société pédagogique genevoise puisse compter sur l'appui, non seulement d'un comité homogène et dévoué, mais encore de la Société dans son ensemble. C'est pour cela qu'en terminant M. Martin adresse un chaleureux appel à toutes les bonnes volontés: nous ne serons jamais trop nombreux pour nous éclairer les uns les autres et faire jaillir de nos amicales discussions un peu de progrès pour l'œuvre commune.

M. Martin fait procéder à l'élection des autres membres du Comité, charge par charge, dans l'ordre prévu par les statuts.

MM. Grosгурin, Durand, Charvoz, Dubois, Pâquin et Lecoultre sont maintenus dans leurs fonctions.

5^o Nomination de la Commission de gestion pour 1907.

Sont désignés par acclamation:

M^{me} Dunand, M^{lles} Neydeck et Laplanche, MM. Guichard et Mégard.

6° Propositions individuelles.

M. *Grosgurin* s'adressant à M. Lucien Baatard dit que la Société ne le laissera pas abandonner volontairement la présidence sans lui exprimer sa reconnaissance pour les quatorze ans d'activité qu'il lui a consacrés.

« Tous les hommes qui ont comme vous, lui dit-il, assumé une tâche inspirée par de fortes convictions et dominée par un très haut caractère ont vu, à certains moments, s'assembler sur leur tête quelques nuées qui ont fini par s'évanouir quand on a consenti à faire abstraction de quelques incidents secondaires pour les juger avec le sens du vrai et saisir les idées qui leur ont servi de mobile. Si l'on cherche à caractériser ainsi votre œuvre dans ses traits généraux, elle se condensera dans un terme unique, qu'il s'agisse de questions d'utilité immédiate ou de pure spéculation philosophique, c'est-à-dire dans cette recherche libre et désintéressée de la vérité qui est bien la plus belle fleur que puisse désirer et cueillir, parmi toutes celles qui le tentent, celui qui cherche à pénétrer la science et ses méthodes,

« C'est dire que vous avez fait parmi nous œuvre d'éducation, que vous avez estimé qu'il n'y a pas de niveau qu'une société pédagogique ne doive atteindre et dépasser, que vous nous laissez un gain matériel et, ce qui est peut-être mieux encore, un gain intellectuel dont vos successeurs auront à s'inspirer pour le maintenir et le développer encore. »

« Mes chers collègues, ajoute M. *Grosgurin*, je crois que la Société pédagogique sera bien inspirée en honorant, dans notre président sortant de charge, l'homme et l'œuvre, en lui décernant de tout cœur la qualité de membre honoraire de la Société pédagogique genevoise ».

M. Baatard, très ému, serre la main de M. *Grosgurin* et M. *Martin* constate que M. Baatard a droit au titre d'ancien membre dès le 1^{er} janvier 1907 et que par conséquent la proposition de M. *Grosgurin* ne peut rencontrer aucune objection d'ordre statutaire.

L'assemblée unanime nomme par acclamation M. Baatard membre honoraire de la Société pédagogique genevoise.

Séance levée à 4 h. 10.

Le bulletinier :

L. DURAND.
